



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE • COMBADE

## COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille dix-sept, le 20 février, à 19 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la Présidence de M. Yves LÉGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 13 février 2017

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents: 11

Étaient présents : *BARIAUD Jean*, *BLANOUE*T Géraldine, *COUEGNAS David DIDIERRE Jean-Gérard*.,

*FAURE Gisèle*. *FORESTIER Joe*!, *LE GOUFFE Yves MAUMANAT Michel*, *PELINARD Colette*, *SA UTOUR Jean-Claude*,

Pouvoirs :

Absents excusés : *LAVAUD Henri*, *PATELOUP Jean-Claude*

Absent :

Secrétaire de séance : *Mme FAURE Gisèle*,

1. Approbation du compte rendu de Bureau du 16.01.17
2. Bilan d'activité de la crèche 2016
3. Intérêt communautaire : équipements et politique sportive en débat
4. Intérêt communautaire : le développement économique en question
5. Préparation budgétaire 2017 : point sur les CA 2016 – amorce d'un PPI
6. Convention SEHV – PCAET
7. Projets tourisme 2017 + convention inter Communautés de communes
8. Affaires diverses

---

### 1 – COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 16.12.17

---

Le compte rendu est adopté

---

### 2 – BILAN D'ACTIVITE DE LA CRECHE DE LINARDS

---

M. Sautour, vice-président délégué à la jeunesse et à la petite enfance présente le bilan d'activité

de la crèche 2016.

Des précisions sont demandées sur la différence entre heures facturées et heures réalisées :

-La différence vient du fait que les familles contractualisent un volume horaire avec la crèche et c'est ce volume qui est facturé. La famille dont l'enfant est absent pour raisons personnelles ou malade (carence maladie de 3 jours de la CAF) est tout de même facturée :

Les élus demandent des précisions sur la fréquentation de la crèche, et notamment la répartition par communes :

Commune	2013		2014		2015		2016	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Chateauneuf-la Forêt	2	6,06	3	9,09	6	14,63	5	11,36
Feytiat					1	2,44		
La Croisille sur Briance	2	6,06	3	9,09	3	7,32	2	4,55
Limoges			1	3,03	1	2,44		
Linards	14	42,42	11	33,33	12	29,27	13	29,55
Masléon	1	3,03	1	3,03	2	4,88	1	2,27
Neuvic-Entier					2	4,88	1	2,27
Roziers-Saint-Geroges	1	3,03	2	6,06	3	7,32		
Saint-Genest-sur-Roselle	2	6,06	3	9,09	1	2,44	4	9,09
Saint-Paul	1	3,03	1	3,03	1	2,44	2	4,55
Saint-anne-Saint Priest	1	3,03	1	3,03	1	2,44	1	2,27
Saint-Bonnet sur Briance	3	9,09	1	9,09	2	4,88	5	11,36
Saint Germain Les Belles	2	6,06	1	3,03	1	2,44	2	4,55

Saint Hilaire Bonneval	1	3,03	1	3,03	1	2,44	1	2,27
Saint-Méard	3	9,09	2	6,06	4	9,76		6,82
Saint-Vitte- sur-Briance							2	4,55
Sussac							1	2,27
TOTAL BRIANCE- COMBADE	23	69,69	22	66,66	32	78,06	23	52,27
TOTAL	33	100	33	100	41	100	44	100

### *Avis favorable du bureau à l'unanimité*

*Le bilan sera présenté en Conseil Communautaire le 20/03/17*

---

#### **3- 4 – Intérêt communautaire**

---

Le Président expose le courrier reçu de la préfecture du 15/02/17 invitant l'organe délibérant à reformuler la délibération du 16/12/16 concernant l'intérêt communautaire.

La préfecture précise notamment qu'il ne peut pas exister un intérêt communautaire sur les compétences obligatoires, réputées exercées pleines et entières.

Une nouvelle délibération allant dans ce sens sera proposée au Conseil Communautaire du 20/03/17.

Concernant a compétence « équipements sportifs et politique sportive », Jean-Claude Sautour et le DGS sont missionnés par le bureau pour faire un inventaire de l'ensemble des sites sportifs du territoire comprenant les bâtiments et les budgets publics associés, ainsi que le recensement des clubs et des subventions versées.

La nécessité de faire des économies est partagée par l'ensemble des élus présents.

L'intérêt communautaire pourrait être la construction et la gestion des nouveaux équipements sportifs. Le débat sera porté en Conseil Communautaire le 20/03/17.

Concernant la compétence développement économique, l'es élus fixent les priorités suivantes :

- Maintien du commerce existant ;
- Réflexion autour de l'aide à l'installation et la reprise d'entreprise sur le territoire ;
- Meilleure promotion de la ZAE avec l'idée de spécialiser la ZAE sur un créneau économique, qui reste à définir ;
- Nécessité de rechercher des entrepreneurs dans la restauration ;

- Aide à l'animation des commerçants et promotion de la consommation locale.

Un travail doit être mené avec les différents partenaires qui peuvent aider la Communauté sur la compétence du développement économique

---

## **5 – Préparation budgétaire 2017**

---

Le Président expose les comptes de résultats qui seront mis en délibération le 20/03/17.

Le Président expose également les grands projets d'investissement qui vont s'étaler de 2017 à 2020 avec les priorités suivantes en 2017 :

- Construction de l'ALSH et du bâtiment de bureaux communautaires ;
- Construction du Relais Assistantes Maternelles ;
- Renouvellement de serveurs informatiques et d'une partie du parc informatique de la Communauté de Communes
- Travaux d'isolation au gymnase
- Réhabilitation de la vieille Poste de Neuvic et affectation en logements sociaux dont un accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Remplacement des containers à ordures par tranche ;
- Mise en accessibilité du cinéma ;
- Travaux de voirie ;
- Remplacement du logiciel des bibliothèques.

Certains élus demandent à ce que le projet de construction de bureaux pour la Communauté soit adjoint au projet de réhabilitation de la maison Jane Limousin. Le Président rappelle que l'ATEC87 a été missionnée pour faire une étude de réhabilitation sur ce bâtiment.

Le Président rappelle la pertinence d'investir pour dynamiser le territoire tout en faisant face aux contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales.

Un rapport d'orientation budgétaire sera présenté au Conseil Communautaire comme le prévoit la loi NOTRe.

---

## **6- CONVENTION AVES LE SEHV DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

---

Le Président donne lecture de la convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique avec le SEHV.

Le SEHV, Syndicat mixte ouvert, regroupe les communes de la Haute-Vienne, les

EPCI à fiscalité propre et le Conseil Départemental. Créé en 1955 pour assurer l'électrification du département de la Haute-Vienne, il a progressivement élargi ses compétences, notamment à l'éclairage public, et à la promotion des énergies renouvelables. Le SEHV place également la maîtrise des consommations d'énergie au centre des actions permettant la réduction des gaz à effet de serre. Pour conseiller et aider les collectivités de la Haute-Vienne à adopter des comportements citoyens face à la préservation des ressources naturelles, le SEHV a créé, en 2006, un service énergie dédié.

Acteur de l'aménagement du territoire et du développement durable, le rôle du SEHV auprès des EPCI à fiscalité propre du département est à ce jour renforcé par la loi sur la Transition Energétique (TECV), instaurant une Commission Consultative Paritaire Energie (CCPE) dont le principal enjeu est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données, afin de répondre au mieux aux objectifs nationaux et locaux. Cette CCPE, instituée lors de sa première séance en novembre 2015, permet également au Syndicat d'assurer au nom et pour le compte d'un ou plusieurs EPCI qui en sont membres, l'élaboration du plan climat air énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que des actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, le SEHV, partenaire historique des collectivités sur la Transition Energétique, développe et dynamise ses interventions en œuvrant pour un aménagement énergétique du territoire responsable, équilibré et cohérent, au service de ses adhérents et de chaque habitant de la Haute-Vienne.

Les communautés de communes exercent traditionnellement des compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace et des actions de développement économique, dans le respect des dispositions du schéma régional de développement, économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Le législateur a de nouveau confirmé l'importance des EPCI au travers de la loi TECV en positionnant l'intercommunalité comme échelon ensablé de la transition énergétique, en inscrivant son action dans la lutte contre le changement climatique, la réduction des émissions de GES, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

La Communauté de communes BRIANCE COMBADE souhaite faire de la transition énergétique une opportunité pour son territoire, en termes d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique, et de qualité de vie. Consciente d'être en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique, la Communauté souhaite agir en fonction des spécificités de son territoire.

Dans ce contexte, le SEHV et la Communauté de communes BRIANCE COMBADE

désirent mutualiser leurs moyens et coordonner leurs actions afin de réaliser des partenariats qui s'inscriront plus largement dans le cadre :

- de la stratégie nationale de Développement durable et, plus particulièrement, les lois « Grenelle » et la loi du 17 août 2015 dite TECV,
- des engagements figurant au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et qui figureront dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- des orientations prises par la CCPE lors de sa séance du 15 novembre 2016.

Sur la base de la présente convention, les partenariats pourront être adaptés en fonction des évolutions législatives ou réglementaires à venir et de l'évolution des orientations décidées par la CCPE.

### **Délibération 2017 – 716 : CONVENTION CADRE PORTANT ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE AVEC LE SEHV**

**le bureau à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la Communauté de Communes Briance-Combaude et le SEHV ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous ses avenants éventuels**

---

### **7- PROJET TOURISME 2017**

---

Gisèle Faure, vice-président au tourisme et à la communication expose le travail mené avec l'office de tourisme pour prioriser les missions en tenant-compte des contraintes budgétaires qui impactent la masse salariale.

Un travail de réorganisation de l'office de tourisme est en cours et une réflexion porte désormais sur la tarification de certaines prestations.

Reprenant les missions de Pays déjà entamées, les offices de tourisme souhaitent continuer à travailler ensemble sur un certains nombres de missions relevées dans une convention partagée

### **Délibération 2017 – 718: CONVENTION CADRE PORTANT ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS COMMUNES SUR LES OFFICES DE TOURISMES DE BRIANCE-COMBADE, PORTES DE VASSIVIERE ET NOBLAT**

**le bureau à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le projet de convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre d'actions en faveur du tourisme**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous ses avenants éventuels**

---

## **\_ - QUESTIONS DIVERSES**

---

### **1 – Avenant CAF / CEJ**

Le Président informe qu'un avenant au CEJ vient d'être porté à sa connaissance concernant la formation du personnel de la commune de Châteauneuf-la-Forêt – BAFA et BAFD dans le cadre de la mise en régie de la halte-garderie.

Conformément à la délibération n°2015-71, le Président informe qu'il est autorisé à signer cet avenant.

### **2- Cotisation à l'association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées**

#### **Délibération 2017 – 717 :**

Le Président expose que l'association demande une cotisation à hauteur de 0.10 centimes d'euros par habitant.

Considérant que l'association permet le maintien à domicile et est génératrice d'emploi sur le territoire,

Après en avoir délibéré, se basant sur les derniers chiffres connus de l'INSEE : 5849 habitants.

Le bureau décide de s'acquitter d'une cotisation 584,9 € auprès de l'association, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

**Prochain Conseil municipal le lundi 20 mars à ??? à 20h30**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*

Prochaine réunion du bureau.

Lundi 13 mars 19 h

Salle de réunion de la Communauté de Communes